L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 12 JANVIER 1888,

PETITES ANNONCES.

A. E. Phillips, notaire, 5 Comi. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90.000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande — De bonnes ouvrières en rubes, chez Mme E. Thibout, 181 Canal. 12jan—2f

ON demande jeune fille (française) pour s'occuper d'un petit garçon de 3 ans. Références demandées. S'adresser 702 rue St-Charles. 12 janv—1 f.

ON demande une femme d'un certain âge pour aider et soigner d'un enfant de six ans dans un ménage d'une famille anglaise. S'adresser 617, avenue St-Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandation. 3 jan 3f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEUX jeunes filles, arrivées de France récemment, désirent se placer dans des familles créoles ou d'origine française, en qualité d'ouvrières ou pour accompagner la ménagère dans son intérieur. Elles offrent une honorabilité elle Comme références elles peuvent donner les noms de plusieurs des meilleures recommandations. S'adresser 350 rue Dauphine, entre Union et Bagatelle. 11 jan

UN Professeur, nouvellement arrivé et ne connaissant encore personne, offre ses services pour donner des leçons de français à des enfants d'une famille ou à une institution de la ville ou à la campagne. Il enseigne le français l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien. Il ne demande qu'une rémunération que le logement et la pension complète. S'adresser par lettres aux initiales O. O. bureau de l'ABEILLE. 3 déc

A VENDRE.

A Vendre — Une pension faisant bonnes affaires, située dans un quartier central pour cause de départ. S'adresser "J"—Abeille. 11 janv—1sem

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de Conti Exchange. Pour renseignements s'adresser aux restaurateurs et le Français Commercial. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. J. Garcia, 73 Chartres et à Conti. Prix très modérés. Avis aux amateurs. 10jan—marjeu sam

A VENDRE — Pour $200 une épicerie bien achalandée. S'adresser au No 76 rue des Français. 11 jan—2f

A VENDRE—La buvette de feu Louis Marcel, coin Conti et Bassin. S'adresser à Mme Marcel, sur les lieux. 11jan—7f

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, rue Bagatelle, à 20 minutes de la Nouvelle Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,989.—Division E.—J. F. West's Son & Co. et Anna J. West et William Y. West, et individuellement contre membres de la dite raison sociale, et leurs créanciers.—Ordre de Cour. —Que la cession de propriété des dits William Y. West, et Anna J. West, individuellement, soit et est par ordonnée et prononcée; et il est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alfred Hennen, notaire public en cette ville, le MERCREDI, 18e jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit D. Jaffres soient suspendues, et que Charles Lonque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,936.—Division C.—Ordre de Cour.—Une assemblée spéciale des créanciers de Kurzbeck et Bienvenu et de Edwin Israel Kurzbeck et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant devant Félix J. Dreyfous, notaire public, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—4f au 25jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,892.—Robert Morris et ux, ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens faite par Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Hébert, notaire public en cette ville, le MARDI, 24 courant, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
23déc—3f au 14 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,971.—Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du patrimoine faite par Edouard D. Paul Frey, individuellement et comme membre de la firme de Paul Frey et Cie. et de E. D. Paul Frey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alfred Hennen, notaire public en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être soumises à la dite assemblée et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Paul Frey soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ce qui a le 28me jour de novembre 1887, jugement a été rendu dans la cause pour faire l'affaire suivante, c'est-à-dire, en termes et chiffres suivant à-t:

Emma Pressler vs. Fortis ne Beer, son mari. No. 22,101.—Divorce.

Sur motion de W. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des pièces et l'appel de la demande de la plaignante, la cause et les évidences étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, jugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 7e novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il soit jugement en faveur de la dite plaignante Emma Pressler contre le dit défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux par contrat de mariage et la dite plaignante a la garde, contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; toutes les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28e novembre 1887.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans—Kurzbeck et Bienvenu vs. Jeura créanciers.—No 22,936.—Division C.—Ordre de Cour.—Une assemblée spéciale des créanciers de Kurzbeck et Bienvenu et de Edwin Israel Kurzbeck et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire public, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs soient suspendues et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—4f au 25jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,892.—Robert Morris et ux, ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens faite par Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Hébert, notaire public en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
23déc—3f au 14 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,971.—Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du patrimoine faite par Edouard D. Paul Frey, individuellement et comme membre de la firme de Paul Frey & Co. soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alfred Hennen, notaire public en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être soumises à la dite assemblée et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Paul Frey soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ce qui a le 28me jour de novembre 1887, jugement a été rendu dans la cause pour faire l'affaire suivante, c'est-à-dire, en termes et chiffres suivant à-t:

Emma Pressler vs. Fortis ne Beer, son mari. No. 22,101.—Divorce.

Sur motion de W. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des pièces et l'appel de la demande de la plaignante, la cause et les évidences étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, jugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 7e novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il soit jugement en faveur de la dite plaignante Emma Pressler contre le dit défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux par contrat de mariage et la dite plaignante a la garde, contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; toutes les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28e novembre 1887.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans—Kurzbeck et Bienvenu vs. Jeura créanciers.—No 22,936.—Division C.—Ordre de Cour.—Une assemblée spéciale des créanciers de Kurzbeck et Bienvenu et de Edwin Israel Kurzbeck et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire public, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs soient suspendues et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—4f au 25jan

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote spécial de sa Législature, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Nous Garantissons à Numéros Simples
auront lieu tous les mois, et aux Grands Tirages Trimestriels qui auront lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1888.
GROS LOT: $150,000
Nous Certifions que les présentes, qui nous prédisons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne, ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, avec la plus grande équité et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

AVIS...Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
1000 " de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Postes ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et le signature exacte. Nous ferons un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires, sont courantes par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des opérations, en garantie la sincérité et la loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne sera favorisé. Prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, intégrité dans une affaire, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et de plus mauvaises.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de machine à vapeur, bouilloire, etc.

E. et J. O'Rourke vs. l'American Cotton Seed Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,926—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux, No. 217 rue Sud Peters.

Une machine portative d'une puissance de vingt chevaux avec bouilloire et accessoires en parfait état, un Cleveland Cotton Seed Clean er (décorticateur), un lot de poulies, courroies, arbres de couche, fonte de (caliège), fonte de graisse, 1 de coton, 21 barils de briques Emery, des sacs vides, des outils, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4jan—4,10,12.14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, S. R. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 21,156—En vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la rue Commercial Place, dans le dit District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans que tous les droits, parties privilèges, servitudes et appartenances du dit terrain, situé dans le district de cette ville et dans la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro dix de carré trente-trois, borné par les rues Lavelle, Camp, Caulfield et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Sauvé, le 15 mai 1886, lequel terrain est plus particulièrement décrit dans un acte passé pardevant Louis Ferrand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1886, lequel terrain est situé à 300 pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemen's Insurance Company of New Orleans vs. Charles Jouy et Mme Lydie Pierre de la Nouvelle Orléans, ux.

Succession de John Grover.

COUR CIVILE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,802.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ile Bornéo, mesurant quarante-cinq pieds sur quatre-vingt-quatre pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne nommé rue Harmony quarante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne contenant parfaite largeur avec la rue Harmony et courant vers la rue Tolédano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne contenant parfaite largeur avec la Harmony de ceux vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Chronodet, endroit d'où part le terrain.

Plus, composé de trois lots de terre situés à quarante cinq et d'une partie des lots originaux numérotés six et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28—jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. J. Zunts vs. Céleste Lefèvre, veuve de Charles Chartier et Ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlot numéro 288, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds.

2° Et un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro douze dans l'îlot numéro 288, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par les défendeurs de feu Schemel, conformément à un acte passé pardevant John R. Leger, notaire public, le 4 septembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets. Acajou. Bibles, etc.

Succession de Marie Bagget, &c.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à 10 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre 1887, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur comptant, tout le mobilier général de meubles de maison et effets appartenant à la succession qui se trouvent dans la propriété ci-dessus, savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Rue d'Aine Johnson et Gaiser, ayant un front devant par L. Bringier, daté le 26 juillet 1850 et déposé au bureau de Louis Férand, ex-notaire en cette ville, et formant la moitié des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 80 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en comptes conformément aux intérêts des parties ensemble avec les autres clauses d'usage en pareilles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au dessus du prix de vente, lorsque la dite vente aura été faite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4jan—4,10,12.14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migliere et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Vingt-cinq trente-deuxièmes d'un lot de cette ville, le Sixième District, borné par les rues Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-sept pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent quarante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne nommé rue Harmony quarante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne contenant parfaite largeur avec la rue Harmony et courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne contenant parfaite largeur avec la rue Harmony de ceux vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Chronodet, endroit d'où part le terrain.

Plus, composé de trois lots de terre situés à quarante cinq et d'une partie des lots originaux numérotés six et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28—jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Burnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,932—Attendu que Lizzie Barnes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feue Mary Burnes, décédée intestat, et que la dite Lizzie Barnes a fait le serment que cela pour concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 janv—11 15 20

Succession de M. et Mme John Kirchmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,989—Division E—Attendu que Johanna Kirchmeyer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feus M. et Mme John Kirchmeyer, décédés intestat; qu'il est par la présente ordonné que cette pétition soit contestée dans les dix jours, sans faute, ou à défaut de ce faire, il sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 janv—10.15.19.

Succession de Thomas Stoddard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à s'opposer à cela, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final et définitif du dit Thomas Stoddard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10jan—10.15.19

Succession de William B. Gaunelcun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,172—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à s'opposer à cela, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par Charles Ganschean exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 janv—4 8 13.

Succession de Jean Puisseguin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,610—Attendu que Bernard Borie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Jean Puisseguin, décédé intestat; qu'il est par la présente ordonné que cette pétition soit contestée dans les dix jours, sans faute, ou à défaut de ce faire il sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3jan—5,10,14.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers.—No 22,929—Qu'une semblée générale des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de février 1888, à l'effet de statuer sur la demande d'un règlement amiable pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt, et de donner, aux dits créanciers pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No 22,934—Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'un syndic comme le dit pétitionnaire Anthony Clessi, soit et est, par le présent, accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. C. Stockton, notaire en cette ville, la publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, pour les dits, se délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9déc—3f au 1er fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Paderna et al. vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division "C"—No 22,474.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre dans le faubourg Treme, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Rue d'Aine Johnson et Gaiser, ayant un front devant par L. Bringier, daté le 26 juillet 1850 et déposé au bureau de Louis Férand, ex-notaire en cette ville, et formant la moitié des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 80 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en comptes conformément aux intérêts des parties ensemble avec les autres clauses d'usage en pareilles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au dessus du prix de vente, lorsque la dite vente aura été faite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4jan—4,10,12.14.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Théodore Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,941—Attendu que Wiselmine Brauing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Théodore Vogelsang, décédé intestat; qu'elle est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir droit à s'opposer à cela, dans les dix jours de la date de la présente, faute de quoi il sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
11 janv—11.15.20

Succession de Mary Burnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,932—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes, et appartenances du dit terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Chapitoulas Elysées, Moreau, Marigny et Fleurie, désigné comme le No 16 dans le trois et mesurant, au plus amplement, comme suit, à savoir: Le lot No deux mesure trente-six pieds de face sur la rue Fleurie, face aux Champs Elysées, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds cinq pouces et demi. Et le lot No trois mesure trente-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds cinq pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28—jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Flicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,915—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à s'opposer à cela, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final et définitif de Joseph Lambard, Esq., notaire, sont nommé pour représenter les dits créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) T. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—3f au 1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets. Acajou. Bibles, etc.

Succession de Marie Bagget, &c.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à 10 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre 1